

L'Europe a-t-elle renoncé à se défendre?

Autor(en): **Gachet, Pierre-Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **42 (1984)**

Heft 4

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-139171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Europe a-t-elle renoncé à se défendre ?

Pierre-Alain Gachet,
*Directeur-adjoint, Union de Banques Suisses,
Vevey*

1. L'EUROPE VULNÉRABLE

Le sentiment d'insécurité éprouvé par l'Europe occidentale face à l'Union soviétique ne date pas d'aujourd'hui. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, l'allié du « front est » est rapidement devenu le nouvel agresseur potentiel contre lequel il fallait se préparer à se défendre. Cette crainte, largement partagée par les Etats-Unis, a conduit à la création, en 1949, de l'Alliance atlantique, dont l'organisation militaire est devenue la pierre angulaire de la sécurité européenne. Et il faut reconnaître qu'en 35 ans d'existence, l'OTAN a pleinement rempli son rôle consistant à dissuader toute agression contre l'Europe occidentale. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En apparence, la volonté de l'Europe de se défendre et celle des Etats-Unis de l'y aider n'ont pas faibli en dépit de courants pacifistes et isolationnistes de part et d'autre de l'Atlantique. Après tout, les assemblées nationales des différents pays de l'Alliance votent, bon an mal an, des budgets militaires que beaucoup de parlementaires estiment pourtant très lourds dans le contexte économique que l'on connaît. Les pays européens s'associent pour construire des engins militaires en commun et, le 9 juillet dernier par exemple, les ministres de la défense de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne signaient un accord visant à la fabrication d'un nouvel avion de combat. Enfin, les Etats-Unis ont commencé à déployer sur le sol européen les fameux euromissiles (Pershing II et Cruise), qui sont censés faire face à la menace que constituent les fusées SS-20 soviétiques. Et pourtant, en dépit de tous ces éléments, l'Europe occidentale est probablement plus vulnérable à une attaque soviétique aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pourquoi cette nouvelle vulnérabilité ?

Essentiellement en raison du fait que le développement de l'arsenal nucléaire soviétique a profondément modifié le rôle des Etats-Unis dans la défense du Vieux Continent, les Américains ayant jugé indispensable de revoir leur stratégie afin d'éviter d'être entraînés quasi automatiquement dans un conflit généralisé avec l'Union soviétique au cas où les forces du Pacte de Varsovie franchiraient les frontières occidentales. Or les puissances non nucléaires de l'OTAN (le cas de la Grande-Bretagne et celui de la France sont différents, nous le verrons) n'ont pas su ou voulu reconnaître à temps les réalités de ce changement et continuent à tabler sur la dissuasion nucléaire américaine pour les protéger, c'est-à-dire pour éviter l'anéantissement ou l'asservissement. Ceci les amène à devoir faire un pari sur les intentions du président des Etats-Unis en espérant qu'il acceptera de risquer la destruction de New York ou de Los Angeles pour sauver Bonn ou Rome. Ce pari est perdu d'avance, car on ne peut pas ignorer aussi facilement que le premier devoir d'un président américain est d'assurer en priorité la sécurité de son propre pays, quelles que puissent être ses autres obligations. Et c'est pourquoi l'accumulation sur le sol européen d'armes atomiques, dont l'utilisation est

subordonnée à l'accord du gouvernement américain, ne contribue en rien à accroître la sécurité du Vieux Continent. Aujourd'hui, l'Europe doit plus que jamais compter sur elle-même pour se défendre.

Mais pour comprendre comment on en est arrivé à la situation actuelle et quelles solutions s'offrent aux partenaires européens, il est utile de faire un peu d'histoire.

2. LA DOCTRINE DES REPRÉSAILLES MASSIVES

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, les armées alliées occidentales démobilisèrent massivement leurs troupes sans se préoccuper de maintenir un certain équilibre avec les forces de l'Union soviétique. C'est ainsi, qu'en moins d'un an, les effectifs de l'Ouest passèrent de cinq millions d'hommes à moins d'un million alors que l'URSS maintenait sous les drapeaux environ quatre millions de soldats.

Durant la période 1945-1950 (année qui marqua le début de la guerre de Corée et correspondait à une nouvelle mobilisation des forces américaines), les Etats-Unis comptèrent essentiellement sur leurs bombardiers à long rayon d'action pour faire face à un conflit avec l'Union soviétique. Ils bénéficiaient alors d'un monopole atomique absolu (le premier essai atomique de l'URSS date du 29 août 1949) et leur stratégie en cas de conflit prévoyait de bombarder immédiatement avec des armes nucléaires les villes et les industries soviétiques.

Pendant cette même période, les pays d'Europe occidentale, qui commençaient seulement à se remettre des dégâts de la guerre mondiale, virent l'URSS installer sa domination sur l'Europe orientale: Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Pologne et Tchécoslovaquie basculèrent dans le camp soviétique. Le sentiment d'insécurité qu'ils éprouvaient à l'égard de l'URSS ne fit que se renforcer et aboutit à la signature, le 4 avril 1949, du traité de Washington et à la création de l'Alliance atlantique. Cette alliance groupait 12 pays, à savoir: Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Portugal. Vinrent s'y ajouter la Grèce et la Turquie en 1952, la République fédérale d'Allemagne en 1955 et finalement l'Espagne en 1982. Ce traité prévoyait notamment qu'en cas d'attaque en Europe ou en Amérique du Nord, chaque pays contractant assisterait le ou les membres attaqués afin de rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. Mais cette réciprocité était assez théorique compte tenu de l'état des forces en présence et ce traité consacrait avant tout la volonté des Etats-Unis de défendre militairement l'Europe en cas d'agression de la part de l'Est.

Une étude du rapport des forces fut établie qui aboutit à la conclusion que les membres de l'OTAN devaient singulièrement renforcer leurs armées pour pouvoir faire face à une attaque soviétique et la conférence des ministres de l'Alliance, qui se tint à Lisbonne en février 1952, approuva l'objectif consistant à mettre sur pied 96 divisions. Mais il apparut rapidement que les gouvernements des pays membres n'étaient pas prêts à consentir les sacrifices nécessaires à un tel renforcement, notamment les Etats-Unis qui avaient déjà dû massivement accroître leurs dépenses militaires en raison de la guerre de Corée. Il fallait donc trouver une stratégie qui permette de dissuader l'Union soviétique d'attaquer l'Europe occidentale sans trop enfler les budgets de défense des Etats membres de l'Alliance. La solution fut apportée

par les Etats-Unis qui, pour leur défense, privilégièrent les armes atomiques (domaine dans lequel leur supériorité par rapport à l'URSS était alors écrasante) au détriment des armes dites classiques ou conventionnelles. Et, dans une déclaration désormais historique, le secrétaire d'Etat américain John Foster Dulles énonça, en 1954, la doctrine des représailles massives. Expliquant que le coût de l'effort de défense des Etats-Unis et de leurs Alliés ne pourrait plus être supporté longtemps sans de graves conséquences budgétaires, économiques et sociales, il annonça que son gouvernement avait décidé de tabler désormais en priorité sur les armes atomiques pour riposter immédiatement de la manière et aux endroits de son choix. « Ainsi », déclarait M. Dulles, « il est maintenant possible d'obtenir et de faire partager une plus grande sécurité à un moindre coût ».

En d'autres termes, les membres de l'Alliance atlantique renonçaient à l'idée d'entretenir des troupes suffisamment nombreuses pour pouvoir faire face par des moyens classiques à une attaque soviétique et tous se regroupaient sous le parapluie nucléaire des Américains qui menaçait Moscou d'anéantissement total en cas d'agression. La seule menace de représailles massives devait, estimait-on, suffire à dissuader tout agresseur. Conséquence logique, les ministres de l'Alliance décidaient, en 1954, de ramener de 96 à 30 le nombre de divisions qu'ils estimaient nécessaire pour faire face à l'Est. Selon M. Henry Kissinger, cet objectif de 30 divisions était même exagéré, les troupes ne servant en fait qu'à « constater » l'agression.

En adoptant cette stratégie, les membres européens de l'OTAN limitaient effectivement leurs dépenses militaires, mais ils s'en remettaient entièrement aux Etats-Unis pour les défendre.

3. LA DOCTRINE DE LA RIPOSTE GRADUÉE

A son arrivée à la Maison Blanche en 1961, le Président Kennedy chargea son secrétaire à la défense, M. Robert McNamara, de procéder à un inventaire des forces dont disposaient les Etats-Unis. Et la nouvelle équipe gouvernementale se rendit rapidement compte qu'en dehors d'un arsenal nucléaire qui n'avait cessé de s'accroître et de se perfectionner et qui lui permettait de rayer de la carte n'importe quelle capitale, elle ne disposait que de très peu de troupes bien entraînées, équipées d'un armement conventionnel moderne et pouvant se déplacer rapidement dans le monde pour faire face à des conflits limités. D'autre part, l'Union soviétique rattrapait progressivement son retard dans le domaine nucléaire et les Etats-Unis ne possédaient déjà plus cette supériorité écrasante qui avait caractérisé les années 50. Ils n'étaient plus capables d'anéantir complètement les forces de l'URSS en frappant les premiers et, en cas de conflit, s'exposaient à voir leur territoire atteint à son tour par des engins nucléaires soviétiques. Dès lors, toute confrontation avec le bloc communiste, à n'importe quel endroit de la planète, risquait de tourner au dilemme suivant pour le gouvernement américain : soit appliquer les représailles massives et risquer de déclencher un conflit nucléaire généralisé, soit devoir renoncer à défendre ses intérêts par manque de moyens conventionnels permettant une riposte adéquate.

Cette analyse amena les autorités américaines à revoir complètement leur stratégie en fonction de deux préoccupations majeures :

- éviter dans toute la mesure du possible une guerre nucléaire généralisée en admettant dès le départ qu'il ne peut pas y avoir de vainqueur dans un conflit de cette nature;
- élargir l'éventail des moyens de représailles des forces armées de manière à pouvoir proportionner la riposte à l'attaque et rendre ainsi la menace de représailles beaucoup plus crédible.

Il était bien évident que l'Alliance atlantique, qui avait fondé tout son système de défense sur la doctrine des représailles massives américaines, allait se trouver concernée au premier chef par les nouvelles idées du gouvernement Kennedy. Et effectivement, à la conférence des ministres de l'OTAN à Athènes, en mai 1962, M. McNamara proposa à ses collègues de substituer la stratégie de la riposte dite souple ou graduée à la doctrine des représailles massives. Selon lui, il fallait renforcer de manière significative les forces conventionnelles de l'OTAN, afin qu'elles puissent faire face à une attaque soviétique sans qu'il soit nécessaire de recourir aux armes nucléaires. Et si, en cours de conflit, le recours à de telles armes devait quand même s'avérer nécessaire pour éviter une débâcle, il fallait le faire le plus tard possible, de manière limitée, et dans l'idée de terminer les hostilités le plus rapidement possible sur une base acceptable. En juin 1962, dans un discours prononcé à l'Université du Michigan, M. McNamara alla encore plus loin en déclarant que si un conflit nucléaire résultait d'une attaque massive contre l'Alliance atlantique, le principal objectif des forces américaines devrait être la destruction des forces militaires adverses et non des populations civiles de l'ennemi. «Nous ne saurions ainsi mieux convaincre un agresseur éventuel de s'abstenir de frapper nos propres villes», expliquait-il.

Du point de vue américain, il faut bien reconnaître que ce changement de politique était parfaitement logique et raisonnable. Et sur un plan plus général, on ne pouvait que rendre hommage à tout effort visant à limiter les risques d'un affrontement nucléaire. Mais il est tout aussi aisé de comprendre pourquoi la plupart des Européens, dont le général de Gaulle, s'opposèrent vigoureusement aux idées émises par M. McNamara. L'adoption de la stratégie de la riposte graduée signifiait pour eux, outre les sacrifices nécessaires au développement des forces conventionnelles, le risque de voir l'Europe occidentale transformée en un vaste champ de bataille en cas de conflit, avec un allié américain hésitant à faire intervenir ses moyens nucléaires par peur de représailles soviétiques sur son propre sol ou les utilisant de manière tellement limitée que seul le territoire européen en ferait finalement les frais. En fait, les Européens reprochaient aux Américains de vouloir désormais «découpler» leur propre défense de celle du Vieux Continent et de préférer une guerre limitée, c'est-à-dire limitée à l'Europe, au risque d'un conflit nucléaire avec l'Union soviétique. La controverse dura longtemps puisque ce n'est qu'en 1967 que la riposte graduée fut officiellement adoptée par l'OTAN. Mais la France avait tiré ses propres conclusions avant, puisqu'elle constitua une force de frappe indépendante et se retira de l'organisation militaire de l'Alliance atlantique en 1966. Le général de Gaulle en était venu à douter de plus en plus de la volonté des Etats-Unis d'utiliser leur armement nucléaire stratégique pour défendre l'Europe et avait estimé que désormais une dissuasion nucléaire ne pourrait être crédible que si elle était nationale. A nos yeux, le président français avait raison. L'URSS est valablement dissuadée de s'attaquer à la France par les missiles nucléaires français pointés sur les grandes villes soviétiques, car il est parfaitement concevable qu'un pays submergé par l'ennemi emploie ses armes atomiques pour se défendre ou faire payer à l'agresseur les dommages subis. De même les Etats-Unis et l'Union soviétique se dissuadent mutuellement de s'attaquer en sachant pertinemment que

même si l'un frappe en premier et massivement son adversaire, celui-ci conservera une capacité de riposter suffisante pour infliger à son tour des dommages tellement grands que toute idée de victoire serait illusoire.

Les Etats-Unis ont beaucoup critiqué l'action de la France et n'ont surtout pas encouragé les autres pays européens à suivre cette voie, car la création de forces de frappe nationales va à l'encontre de la doctrine de la riposte graduée. Cette stratégie qui vise à maintenir un éventuel échange nucléaire dans un cadre d'action très limité et qui a pour but d'épargner dans un premier temps les villes de l'adversaire, suppose un contrôle et une coordination totale des moyens à disposition. Comment être assuré de pouvoir appliquer une telle stratégie si un ou plusieurs membres de l'Alliance disposent d'une force de dissuasion indépendante, dont le but est justement de menacer les villes de cet adversaire d'anéantissement total? Qu'est-il advenu depuis?

Comme nous l'avons dit l'Alliance atlantique a adopté la stratégie de la riposte graduée, la force de frappe britannique étant plus ou moins intégrée à celle des Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN. La France, quant à elle, continue à tabler sur sa propre force de dissuasion. Mais ce qui est grave, c'est que l'application de cette stratégie de la riposte souple supposait un accroissement important des forces conventionnelles en Europe dans le but de hausser le seuil à partir duquel il serait nécessaire d'utiliser des armes nucléaires pour faire face à une attaque soviétique. Or, les objectifs que les membres de l'Alliance s'étaient fixés n'ont pas été atteints et aujourd'hui le commandant en chef des forces alliées en Europe, le général Rogers, reconnaît qu'en cas d'attaque par les forces du Pacte de Varsovie, il se passerait peu de temps avant qu'il ne soit obligé de demander l'autorisation d'utiliser des armes nucléaires pour se défendre. Obtiendrait-il le feu vert de Washington? Il est difficile de répondre, mais même si la réponse américaine était positive, il s'agirait très vraisemblablement d'un accord limité à l'emploi d'armes tactiques sur le théâtre des combats et la crainte des Européens de voir leurs pays transformés en champs de bataille deviendrait hélas une réalité.

4. EUROMISSILES AMÉRICAINS CONTRE SS-20 SOVIÉTIQUES

Il serait faux de prétendre que les chefs d'Etat européens n'ont pas de temps en temps été habités par les mêmes doutes que le général de Gaulle quant à la volonté des Américains d'utiliser réellement leurs forces nucléaires pour défendre l'Europe. D'où des demandes répétées adressées à Washington de renouveler les engagements pris antérieurement. L'inquiétude des Européens se manifesta notamment lors de la conclusion des accords SALT (Strategic Arms Limitation Talks) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ces accords limitaient le développement des armes nucléaires stratégiques, c'est-à-dire des armes pouvant atteindre le territoire soviétique à partir du continent américain et inversement, mais laissaient de côté les armes de portées intermédiaires, c'est-à-dire pouvant atteindre l'Union soviétique depuis l'Europe et inversement. Or dans ce domaine, l'avantage soviétique était évident notamment en raison du déploiement, dès 1977, des nouveaux missiles SS-20 d'une portée de 4000 à 5000 km et dotés de 3 têtes nucléaires. C'est le chancelier Schmidt qui se fit l'interprète des inquiétudes européennes et, en décembre 1979, l'OTAN prit la décision de principe de contrebalancer cette menace en installant, dès 1983, 108 fusées Pershing II (d'une portée de 1800 km et dotées d'une seule tête nucléaire) et 464 missiles de croisière (d'une

portée de 2500 km et dotées également d'une seule tête nucléaire) en Europe. Parallèlement des négociations étaient entamées à Genève avec l'Union soviétique visant à obtenir un retrait des SS-20 en échange de la renonciation au déploiement de ces euromissiles américains. Comme on le sait, ces négociations échouèrent et les premiers engins ont commencé à être installés en Grande-Bretagne, en Italie et en RFA.

Certains Européens ont vu dans l'arrivée de ces euromissiles un renforcement de la garantie nucléaire des Etats-Unis. Ces engins américains étant capables de frapper le territoire soviétique, ils étaient susceptibles de déclencher des représailles de l'URSS contre le territoire américain et une riposte des Etats-Unis contre l'Union soviétique. Ils «recouplaient» donc la défense des Etats-Unis avec celle de l'Europe et étaient de nature à dissuader les forces du Pacte de Varsovie d'attaquer, sous peine d'une guerre nucléaire généralisée. C'était en quelque sorte le retour à la dissuasion par les représailles massives.

En réalité, ces euromissiles n'ont strictement rien apporté à la sécurité de l'Europe, car il y a longtemps que les Etats-Unis possèdent la capacité de détruire plusieurs fois l'Union soviétique pour défendre ses alliés. Le seul problème est de savoir si le président des Etats-Unis est prêt à prendre le risque d'une telle riposte, or il n'y a aucune raison de penser qu'il sera plus enclin à déclencher une attaque nucléaire contre l'Union soviétique grâce à des fusées à moyenne portée stationnées en Europe, plutôt qu'au moyen de missiles intercontinentaux stationnés à bord des sous-marins nucléaires de l'US Navy. Ces euromissiles constitueraient plutôt un danger supplémentaire pour l'Europe, dans la mesure où ils représentent une menace pour l'Union soviétique qui pourrait s'efforcer de les détruire en cas de conflit.

5. LA NÉCESSITÉ D'UNE DÉFENSE EUROPÉENNE

Nous l'avons écrit au début de cet article, l'Europe est devenue à notre avis très vulnérable face au développement de la puissance soviétique. Est-ce à dire qu'elle ait renoncé à se défendre? Certainement pas, mais elle a à résoudre un problème fort complexe pour opposer à nouveau une défense efficace face aux forces du Pacte de Varsovie: compléter la protection des Etats-Unis, dont on attend aujourd'hui beaucoup plus qu'elle ne peut raisonnablement assurer, mais qui a le mérite d'exister, par un système de défense européen qui est à créer et qui nécessite un accord politique très difficile à réaliser.

Pourtant cette évolution est indispensable à la sécurité future de l'Europe occidentale. Pourquoi, diront certains, mettre en doute l'engagement américain et relancer l'idée d'une défense européenne, qui n'est pas nouvelle et qui a, pour l'instant, toujours buté sur des obstacles politiques? Après tout, le gouvernement de M. Reagan a mis l'accent sur le renforcement des forces armées et ne donne pas l'impression de vouloir céder un pouce de terrain à l'URSS.

Mais il faut tenir compte du fait que les gouvernements changent et que les idées évoluent. Sur le plan des armes nucléaires, les Etats-Unis ne peuvent plus prendre n'importe quelle initiative pour défendre l'Europe sans risquer de déclencher un conflit généralisé avec l'URSS, qui le sait bien. Sur le plan des armes classiques, il n'est pas certain que les Américains accepteront toujours d'entretenir une force d'intervention sur le Vieux Continent. Prenons rapidement deux exemples.

Un courant de pensées non négligeable a pris naissance aux Etats-Unis, qui vise à limiter au maximum les risques de déclenchement d'un conflit nucléaire. Et, l'an dernier, des personnes aussi peu suspectes de pacifisme inconscient que MM. McNamara, Bundy, Kennan et Smith ont recommandé publiquement au gouvernement américain de s'engager à ne pas faire usage le premier de ses armes nucléaires en cas de conflit. Ce qui signifie, entre autres, qu'à tout prendre ils préféreraient encore une dérouté des troupes de l'OTAN face à une attaque soviétique qu'une riposte nucléaire américaine pour stopper l'envahisseur. Certes, le Pentagone n'a pas encore fait sienne une telle idée, mais si l'on songe qu'elle émane d'anciens hauts fonctionnaires, dont un a été le secrétaire à la défense et un autre le conseiller spécial pour les questions de sécurité des présidents Kennedy et Johnson, il est difficile de ne pas admettre que les idées peuvent changer. Et lorsque M. Kissinger était secrétaire d'Etat, il avait déjà implicitement laissé entendre qu'une riposte nucléaire des Etats-Unis en cas d'attaque de l'Europe ne devait pas être considérée comme un fait acquis par les alliés européens.

Deuxième exemple: l'entretien d'une force militaire américaine permanente en Europe coûte cher mais fait partie de la stratégie actuelle de l'OTAN, qui vise à opposer des forces conventionnelles importantes en cas d'attaque pour éviter ou retarder le plus possible l'emploi d'armes atomiques. Les pays européens se sont engagés de leur côté à renforcer leurs propres forces classiques, mais se font tirer l'oreille et ne respectent finalement pas les engagements pris envers l'OTAN. Irrité par cette situation, un membre influent du Congrès américain a déposé cet été un amendement au Sénat visant à menacer les Européens d'un retrait substantiel des forces américaines s'ils ne respectaient pas leurs engagements. L'amendement a été repoussé, mais qui peut assurer qu'il en sera toujours de même?

L'Europe doit donc se faire à l'idée qu'elle devra compter de plus en plus sur elle-même si elle veut bénéficier d'une défense crédible et efficace.

La création d'une défense européenne pose des problèmes politiques importants et ne dispensera pas le Vieux Continent de faire l'effort militaire auquel il rechigne actuellement, bien au contraire. Mais une telle défense devrait pouvoir «bénéficier», dans des limites à définir, de la force de frappe française. Certes, cette force est infiniment moins puissante que celle des Etats-Unis, mais elle est beaucoup plus crédible face à l'URSS lorsqu'il s'agit de la défense de l'Europe. Moscou peut légitimement douter qu'un président américain prenne le risque de déclencher des représailles nucléaires si l'armée rouge pénètre en RFA. Mais un président français se trouvera lui dans une situation totalement différente, car c'est son propre pays qui sera directement menacé et, aux yeux de Moscou, la probabilité qu'il déclenche une riposte nucléaire sera beaucoup plus grande, donc la dissuasion deviendra beaucoup plus crédible.

La défense de l'Europe ne se fera pas en un jour mais il est indispensable que les alliés du Vieux Continent prennent conscience de la nécessité d'agir. Or à ce titre, les récentes initiatives de M. Mitterrand visant à développer une capacité de défense autour d'un axe Paris-Bonn constituent une étape intéressante dans la recherche d'une meilleure sécurité.

L'Europe n'a pas renoncé à se défendre. Le débat d'idées semble même n'avoir jamais été aussi vif. Puisse-t-il cette fois déboucher sur une solution, car le temps presse.